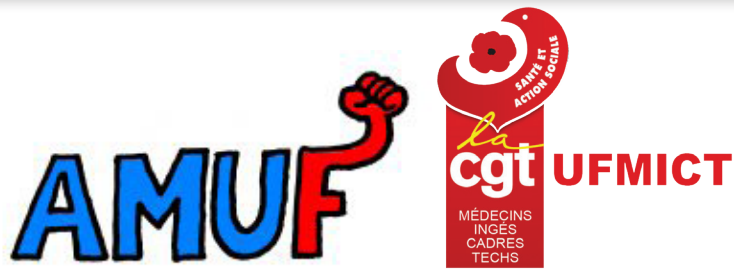


# AMUF-CGT

## Elections professionnelles 2019



### **Les élections professionnelles des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques auront lieu par voie électronique entre le 25 Juin et le 2 Juillet 2019.**

**C**es élections vont renouveler les instances paritaires comprenant la Commission Statutaire Nationale (CSN), le Conseil de Discipline (CD), et créer un Conseil Supérieur des Professions Médicales (CSPM).

Les organisations syndicales représentatives seront désignées à l'issue du vote et pourront ainsi peser sur toutes les décisions réglementaires portant sur les carrières et les législations de nos métiers.

### **Ce vote sera fondamental en ces temps troubles où l'hôpital public et son personnel subissent des attaques gravissimes.**

Le projet de loi « Ma Santé 2022 », discuté et voté au parlement le 22-23 mars 2019 compte en effet s'attaquer au statut du personnel médical en le précarisant avec sa « simplification » où ne subsisteraient que les statuts de titulaires-non titulaires, et en dégradant les modes de fonctionnement des hôpitaux avec la labellisation Hôpital Universitaire-Hôpital Spécialisé-Hôpital de Proximité.

A terme, il y aura une porosité des statuts permise par une déréglementation et une rigidité extrême dans l'organisation des hôpitaux dans le cadre d'une réglementation autoritaire.

La loi de la jungle au niveau des statuts médicaux, la fin de l'indépendance médicale avec la création de CME de GHT, la gestion des ressources médicales par le seul établissement support (associé à la mutualisation des ressources et investissements, avec un programme d'investissement et un Plan global de financement pluriannuel – PGFP – unique) iront de pair avec l'agrandissement du périmètre de GHT devenu régionaux, sous l'égide d'ARS toutes puissantes. Dans ce contexte, le médecin hospitalier sera pieds et poings liés à sa direction, elle-même aux mains des tutelles étatiques.

Or, contre l'affaiblissement du pouvoir médical, contre la précarisation des statuts, pour la défense des droits des médecins hospitaliers et pour la sauvegarde de l'hôpital public, l'AMUF-CGT a toujours été à l'avant-garde des combats menés jusque là.

## **VOTER POUR LES LISTES AMUF-CGT, C'EST DIRE NON**

- ➔ A la déstabilisation du statut des médecins hospitaliers,
- ➔ A l'assujettissement des médecins à une direction concentrée dans le seul établissement support du GHT,
- ➔ A la centralisation faisant peser un risque énorme pour les établissements parties du GHT,
- ➔ A la fusion dégradée que sera le futur GHT,
- ➔ A la fermeture des lits et/ou de services,
- ➔ A un redécoupage de la carte hospitalière française signifiant le déclassement des deux tiers des hôpitaux,
- ➔ A l'austérité frappant de plein fouet l'hôpital public.

## **VOTER POUR LES LISTES AMUF-CGT, C'EST DIRE OUI**

- ➔ A un renforcement du statut des PH titulaires et contractuels, avec maintien du concours et de la nomination nationale pour les premiers,
- ➔ A l'amélioration des rémunérations et des retraites, avec début de la carrière au 4<sup>e</sup> échelon et fin à un 16<sup>e</sup> échelon, un tarif unique de l'indemnité de sujétion aligné sur celui des hospitalo-universitaires (soit environ 480 euros) et un alignement de la fiscalité des plages additionnelles sur celle des heures supplémentaires,
- ➔ A l'amélioration des conditions de travail des médecins hospitaliers, en particulier sur l'aménagement du temps de travail,
- ➔ A la démocratie sanitaire, avec le retour d'une CME décisionnaire pour chaque établissement,
- ➔ A un moratoire sur toute fermeture de lits et/ou de services jusqu'en 2022,
- ➔ A un maintien de la carte sanitaire française avec la présence d'Hôpitaux de Proximité qui ne soient pas de simples hospices pour personnes âgées dépendantes,
- ➔ A un financement des hôpitaux pérenne, avec abolition par l'État de leurs dettes cumulées.

***Votre participation au vote est excessivement importante, et décidera quelles seront les organisations syndicales représentatives auprès des pouvoirs publics.***

***La réforme engagée de la loi « Ma Santé 2022 » avec ses ordonnances à venir impose que tous les médecins soient entendus pour la défense des intérêts de l'hôpital public et des personnels médicaux.***

**Pour vos carrières et pour l'hôpital public,  
VOTEZ AMUF-CGT.**

**AMUF**

